



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 23 MAI 2018

19 HEURES 00 À MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 14 mai 2018

Délégués en fonction : 29 Présents : 24 Absents et excusés : 2 Procurations : 3

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Grussenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER
- **Marckolsheim** : Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, M. Gilles WEBER
- **Ohnenheim** : M. Daniel HENNEVILLE
- **Richtolsheim** : M. Sébastien SCHWOERER
- **Saasenheim** : Mme Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (procuration à Mme Catherine GREIGERT), Mme Sabrina HENNINGER (procuration à M. Maurice FAHRNER), M. Jean-Claude SPIELMANN (Titulaire), M. Rémy TAGLANG (Titulaire), M. Gérard BERNARD (Titulaire), Mme Clothilde LOOS (procuration à M. Christophe KNOBLOCH), M. Clément ROHMER (suppléant) M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), Mme Marie-Paule FLAITZ (suppléante) M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Antoine HERTH (Député), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique), M. Thierry WALTER (Responsable Pôle animation du Territoire)

Assistaient en outre :

M. Patrick SPIEGEL (suppléant) M. Joseph BORTOT (suppléant), M. François REMOND (suppléant), Mme Colette WEIXLER (suppléante), M. Matthieu HART (suppléant), Mme Ghislaine LEFLAEC (suppléante), M. Laurent KRACKENBERGER, M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur adjoint des services), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable des Affaires Juridiques), M. Eric CARABIN (Directeur du pôle voirie et réseaux), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 23 MAI 2018
19 HEURES 00 À MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2018
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. PETR Selestat- Alsace Centrale - Conseil de Développement Intercommunautaire - Modification des représentants du territoire de la Communauté de Communes.
2. Mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
3. Personnel - Mutualisation des moyens - Mise à disposition de personnels communautaires au bénéfice des communes membres.
4. Personnel - Comité Technique/Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions au Travail.
 - a) Création d'un Comité Technique commun entre la CCRM et plusieurs de ses communes adhérentes.
 - b) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique.
5. Personnel – Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.
6. Personnel - Complémentaire Risque Santé - Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

C. FINANCES

1. Décision budgétaire modificative n°1.
2. Fonds de concours à la commune de Sundhouse pour les travaux d'entretien et de rénovation de la salle polyvalente.
3. Fonds de concours à la commune de Saasenheim pour les travaux de construction d'une salle des fêtes.

D. VOIRIE – RESEAUX

1. Très Haut débit – Convention de financement avec la Région Grand Est.

E. HABITAT

1. Mise en place d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP) au sein du Territoire.
2. Convention de financement et de partenariat d'un Espace Info énergie (EIE) et d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP) entre les Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et du Pays de Brisach et le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

F. VOEUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président de séance,

- ♦ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, Madame Josiane GERBER.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2018

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ♦ **approuve** le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Monsieur Bruno KUHN, 1^{er} Vice-Président, rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014.

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*
**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. PETR Sélestat-Alsace Centrale - Conseil de Développement Intercommunal – Modification des représentants du territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **désigne** pour siéger au sein du Conseil de développement intercommunautaire au titre de représentantes du territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim :
 - Madame Béatrice MULLER, gérante d'un commerce de végétaux et d'articles de jardin à Sundhouse ;
 - Madame Marie-Anne BRAUN, gérante du restaurant « A l'ombre du clocher » à Hilsenheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD) – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** les termes de la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du DPD du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD ;
- ♦ **autorise** le Président à signer la convention en question ;
- ♦ **autorise** le Président à désigner le DPD mis à disposition par le CDG par la voie d'une lettre de mission ;
- ♦ **vote** les crédits nécessaires au Budget Principal – Chapitre 011 – Article 611 – Fonction financés par un prélèvement d'un même montant sur l'article 022 « Dépenses imprévues ».

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Personnel - Mutualisation des moyens – Mise à disposition de personnels communautaires au bénéfice des communes membres

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **autorise** le Président à prêter le concours de la Communauté de Communes aux Communes membres pour la réalisation de diverses prestations ;
- ♦ **autorise** le Président à passer et à signer, à cet effet, la (les) convention(s) de mise à disposition avec les communes membres ;
- ♦ **saisit** la Commission Administrative Paritaire quant à un avis sur la mise à disposition des agents de la collectivité, dès lors qu'il s'agit d'agents titulaires.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Personnel - Comité technique / Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions au Travail

a. Création d'un Comité Technique commun entre la Communauté de Communes et plusieurs de ses communes adhérentes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ♦ **décide** de la création d'un Comité Technique unique entre la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et les communes adhérentes qui en ont fait le choix ;
- ♦ **fixe** le Comité Technique auprès de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;

- ♦ **précise** que les présentes décisions s'appliqueront au Comité d'Hygiène, de Sécurité, de Santé et des conditions de Travail issu de la formation du Comité Technique.

Adopté à l'unanimité.

b) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **fixe** à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- ♦ **décide** d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- ♦ **décide** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la Collectivité en relevant ;
- ♦ **informe** les organisations syndicales des présentes décisions ;
- ♦ **informe** les instances représentatives actuelles de la Communauté de Communes, des présentes décisions ;
- ♦ **précise** que les présentes décisions s'appliqueront au Comité d'Hygiène, de Sécurité, de Santé et des conditions de Travail issu de la formation du Comité Technique.

Adopté à l'unanimité.

*

**

5. Personnel - Rapport annuel sur l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **prend acte** du rapport annuel 2017 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*

**

6. Personnel – Complémentaire Risque Santé - Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

- ♦ **donne** mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;
- ♦ **autorise** le Centre de Gestion du Bas-Rhin, dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale, à communiquer les données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;
- ♦ **prend acte** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- ♦ **dit** que le montant et les modalités de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la Collectivité seront déterminés dès lors que seront connus les tarifs et garanties du nouveau contrat ;
- ♦ **rappelle** que les montants en € et modalités actuels de la participation de la Collectivité sont les suivants :

		Modulation selon critère social (revenu)		
		plus de 2 500 € brut/mois (INM ≥ 534)*	de 1801 à 2500 € brut/mois (INM 385 à 533)*	moins de 1 800 € brut/mois (INM < 385)*
Modulation selon critère situation familiale	Agent seul	24.69	32.20	38.62
	Agent seul + enfant(s)	27.90	35.41	41.84
	Couple = agent + adulte à charge (ou conjoint)	31.12	38.62	45.06
	Couple avec enfant(s) = agent + adulte à charge (ou conjoint) + 2 enfants au plus	34.35	41.84	48.28
	Famille = agent + adulte à charge (ou conjoint) + 3 enfants au-moins	37.56	45.06	51.51

Adopté à l'unanimité.

*
**

C. FINANCES

1. Décision budgétaire modificative n°1.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

❖ Section de fonctionnement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	022	Dépenses imprévues			- 20 330.43	Régularisation reprise du résultat assainissement Grussenheim
020	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de service	+ 555	Dématérialisation des Avis des Sommes à Payer
020	011	Charges à caractère général	611	Contrat de prestations de service	+ 3 000	Intervention Centre de Gestion pour RGPD
020	011	Charges à caractère général	6135	Location mobilière	+ 8 424	Hébergement logiciel RH et Financier
90	65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	- 4 000	Régularisation imputation infobest
90	65	Autres charges de gestion courante	657358	Subventions de fonctionnement versées groupement de collectivités autres groupements	+ 4 000	Régularisation imputation infobest
TOTAL =					- 8 351.43	

Recettes :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
	002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 46 763.26	Régularisation reprise du résultat assainissement Grussenheim
811	77	Recettes exceptionnelles	7788	Produits exceptionnels divers	+ 38 411.83	Régularisation reprise du résultat assainissement Grussenheim
TOTAL =					- 8 351.43	

❖ Section d'investissement

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Opération	Intitulé	Montant	Observations
01			001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 6 942.11	Régularisation reprise du résultat assainissement Grussenheim
01	10	Dotations fonds divers et réserves	1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	6 942.11	Régularisation reprise du résultat assainissement Grussenheim
020	20	Immobilisations incorporelles	2041412	0419	Subventions d'équipement aux communes membres du GFP	350 000	Fonds de concours Sundhouse
020	21	Immobilisations corporelles	21318	0133	Constructions autres bâtiments publics	- 350 000	
TOTAL =						0	

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Fonds de concours à la commune de Sundhouse pour les travaux d'entretien et de rénovation de la salle polyvalente

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 350 000 € à la Commune de Sundhouse pour l'extension et la rénovation de la salle polyvalente ;
- ♦ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Sundhouse ;
- ♦ **autorise** le Président à le signer ;
- ♦ **acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 01419 - fonction 020 - article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2018 financés par un prélèvement identique sur l'article 21318.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Fonds de concours à la commune de Saasenheim pour les travaux de construction d'une salle des fêtes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € à la Commune de Saasenheim pour la construction d'une salle des fêtes ;
- ♦ **approuve** le projet de convention avec la Commune de Saasenheim ;
- ♦ **autorise** le Président à le signer ;

- ♦ **acte** de l'inscription des crédits nécessaires au programme 01415 - fonction 020 - article 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes » au titre de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. VOIRIE-RÉSEAUX

1. Très haut débit – Convention de financement avec la Région Grand Est.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace avec la Région Grand Est ;
- ♦ **autorise** le Président à la signer ainsi que tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. HABITAT

1. Mise en place d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP) au sein du Territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** la mise en place d'un Conseiller d'Economie Partagée dont le solde du coût, après déduction des subventions, sera réparti entre la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Convention de financement et de partenariat d'un Espace Info Energie (EIE) et d'un Conseiller en Energie Partagée (CEP) entre les Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et du Pays de Brisach et le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ♦ **approuve** la convention relative au partenariat de financement d'un Conseiller en Energie Partagée entre la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- ♦ **donne** délégation au Président pour la signature de la convention en question ;
- ♦ **approuve** la convention relative au partenariat de financement d'un Espace Info Energie entre le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- ♦ **donne** délégation au Président pour la signature de la convention relative au partenariat de financement d'un Espace Info Energie entre le PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon, la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

F. VOEUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

*
**

Fait à Marckolsheim, le 24 mai 2018

Le 1^{er} Vice-Président,

Bruno KUHN

